

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 21  
- votant par procuration 8  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance fait le 30 septembre 2022

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-deux septembre, s'est réuni en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Les dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 (mesures dérogatoires) ayant pris fin le 31 juillet 2022, la séance s'est déroulée sous les règles du droit commun auxquelles il est fait retour depuis le 1<sup>er</sup> août 2022.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE,  
M. Pascal SZALEK, Adjoint,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,  
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Patrick WALCZAK,  
Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Anne-Lise COUTURE,  
Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Evelyne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Damien AUBE	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Johan GONZALEZ
Mme Arlette LECHACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Djémaïa TAKARLI	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick WALCZAK est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n° : D.82/09.22**

**Objet : Cession de matériel "espaces verts"  
Tondeuse autoportée**

**Délibération n°: D.82/09.22**

**Objet : Cession de matériel "espaces verts"  
Tondeuse autoportée**

Madame le Maire indique que la Ville de Lillebonne a acquis une tondeuse autoportée à coupe frontale et aspiration centralisée en remplacement d'une tondeuse autoportée standard Grillo FD2200. Ce dernier matériel, dont les services techniques n'ont plus l'usage, a été mis en vente en l'état et a fait l'objet d'une proposition de reprise au prix de 5 000 €.

La valeur de la cession du matériel vendu excédant le seuil de 4 600 € fixé à l'alinéa 10° (aliénation de gré à gré de biens mobiliers) de la délibération du 17 septembre 2020 (n° D.81/09.20) portant sur les délégations confiées par Conseil Municipal au Maire, il revient à l'instance délibérante de se prononcer sur la cession dudit matériel qui doit, par ailleurs, faire l'objet d'une sortie de l'inventaire communal.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant la volonté de la collectivité, lorsqu'elle est propriétaire d'objets ou de matériels inutilisés, de procéder à leur cession,

Il est proposé au Conseil Municipal :

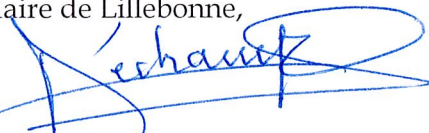
- d'autoriser la cession, en l'état, de la tondeuse autoportée Standard Grillo FD2200, au prix de 5 000 €,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à effectuer les opérations afférentes ainsi que celles relatives à la sortie du bien de l'inventaire communal.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

  
Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

  
Patrick WALCZAK.